laire des Frères par son jury. Nous ne pouvions voir dans cet acte autre chose que la conséquence de l'entrée.

Le jury a décerné un diplôme au Cher Frères " *for school exhibits.*" Nous ne pouvions voir là, encore une fois, autre chose que la conséquence de l'entrée.

Voilà à quoi se réduit toute la difficulté. Mais le Cher Frère Réticius nous donne des preuves. En supposant qu'elles prouvent réellement quelque chose aujourd'hui, ce que je suis loin d'admettre, nous ne les avions pas alors. Maintenant qu'elles sont sous nos yeux, nous allons les parcourir, du moins les principales, pour ne pas trop ennuyer nos lecteurs ; mais auparavant je dois déclarer que je ne comprends pas le sens de la phrase suivante :

Les juges " nous ont décerné *à notre insu* un diplôme."

Les Chers Frères ont vu le jury faisant l'examen de leurs produits ; plus tard, ils ont connu le résultat de cet examen par une pancarte qui a été appendue à leur section. Est-ce parce qu'il n'ont pas assisté à la délibération du jury qu'ils considèrent le diplôme accordé à leur *insu ?* Mais je crois que tous les prix s'accordent ainsi.

Venons aux preuves. " Les Frères auraient pu obtenir " deux diplômes autrement."

D'abord, je l'ai déjà déclaré, nous ne les accusons ni d'avoir voulu obtenir deux diplômes *subrepticement*, ce qui aurait été très-mal, ni d'avoir voulu *simplement* obtenir deux diplômes. Au contraire, nous aurions été très-heureux de leur en voir obtenir deux et plusieurs. Le Visiteur Provincial remarque avec raison que la chose aurait été faite, s'ils avaient fait leur exposition autrement. Moi-même, au nom de la Commission, je les en avais priés, mais inutilement.

" Ainsi pas d'entrée collective, le comité industriel vient " lui-même de le déclarer dans sa réunion du 9 novembre.

Puisque le cher Frère s'appuie sur une déclaration du Comité permanent, il nous donne le droit de le connaître dans son entier. En la publiant, il aurait certement simplifié la question. Le comité n'aurait-il pas en même temps déclaré que les entrées ont été faites au nom des Frères de Québec ?

" Du 14 au 24, j'ai été tous les jours en rapport avec ces " Messieurs. S'ils m'avaient témoigné qu'il y eût quelque " irrégularité dans la conduite de mon subordonné, je l'au- " rais rappelé à l'ordre."

Du 14 au 24, la Commission a ignoré la conduite du subordonné. Aucune explication n'a été demandée pour la même raison.

Nous avons affirmé et prouvé que nous n'avions connu